

côté; maintenant, je le sais. Grâce à l'heure supplémentaire que nous a valu hier soir l'initiative de notre parti, ce bill réussira à franchir toutes ses étapes aujourd'hui, nous l'espérons. Le gouvernement donnera peut-être suite à cette idée en temps opportun.

Il y a certaines choses que je me proposais de dire, mais le député d'Athabasca m'a devancé. Il représente une partie de la circonscription que j'ai eu l'honneur de représenter pendant bien des années. Cette région fait face à un problème. Ses habitants ne sont pas desservis par la télévision, mais seulement par la radio. Ils dépendent de la presse écrite. Comment peut-on, sans journaux, renseigner les gens du Nord des méfaits que le gouvernement continue de commettre?

J'ai été vraiment frappé par ce qu'a dit le ministre au sujet de l'équilibre du budget. Le ministre des Finances cherche désespérément à atteindre cet idole. Le premier ministre se déclare en faveur d'un budget équilibré. J'en déduis que c'est l'aspiration du titulaire de ce ministère. Il fait oui de la tête.

Je voudrais citer quelques autorités que j'identifierai sous peu. Voici une déclaration que contesterait probablement le ministre:

Entre autres choses, il est inconcevable que les hommes politiques continuent à redouter les déficits budgétaires et que, même s'ils y ont recours, ils continuent à rendre hommage au mythe d'un budget équilibré.

Il est évident que le ministre rend hommage à ce mythe. Ses collègues font de même. La déclaration que je viens de citer a été publiée dans le *Star* de Montréal, le jeudi 14 mai 1964, sous le titre «Manifeste pour la nation». Ce manifeste avait été rédigé par un groupe d'intellectuels canadiens-français dont un seul avait plus de 35 ans et qui comprenait entre autres M. Marc Lalonde et M. Pierre-Elliott Trudeau. Le ministre a peut-être le droit de changer d'idée et de croire maintenant qu'un budget équilibré est un mythe qu'on devrait respecter.

J'aimerais attirer l'attention sur quelques propos que le ministre et moi avons échangés hier soir. J'y reviens parce qu'ils ont de l'importance dans cette question en particulier mais aussi pour l'avenir. Comme en fait foi le compte rendu, à la page 2016, j'ai dit:

Si nous avions étudié ce bill en comité nous en aurions terminé.

Le ministre a répondu:

Mais rien ne peut se révéler au comité que vous ne sachiez déjà. Vous avez tous cité des extraits de tous les mémoires qui ont été présentés.

J'ai répliqué:

Nous aurions pu juger de l'exactitude de vos déclarations.

Je pense que le ministre a été vexé de cette remarque. Je n'enfreindrai pas votre décision, monsieur le président. Le président sait avec quel soin et avec quelle inquiétude les membres de notre parti se reportent à ses décisions en toutes occasions, tandis que des vis-à-vis se tiennent à la limite de la légalité.

• (3.20 p.m.)

J'aimerais exposer une hypothèse. La Chambre a pris une décision. Nous sommes astreints au Règlement et il est hors de question de le contester. Mais cette situation pourrait se produire à l'avenir. C'est dans cet esprit que je parle, et je parle d'un point de vue strictement objectif, et si la mesure avait été déferée au comité, elle aurait nécessité seulement une semaine d'étude en comité lors d'audiences qui auraient, à mon avis, pris la forme d'un examen pour découvrir ce qui en est. Cela permettrait de vérifier l'exactitude des déclarations qui ont été faites. J'ai le plus grand respect pour l'intégrité du ministre des Postes ainsi que pour l'intégrité et les connaissances de ses fonctionnaires. Toutefois, le gouvernement a été élu par suite d'un concours de circonstances. Il a été élu à cause des modifications apportées à la loi électorale, ou la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, à cause de certaines fausses représentations d'ordre politique en matière de budget, et à cause de deux ou trois autres impondérables dont je ne parlerai pas en ce moment. Toutefois, le gouvernement représente actuellement 45 p. 100 des Canadiens et restera au pouvoir pendant encore quatre ans. C'est une des réalités de la vie. Nous serons ici pendant quatre ans également et, pour faire le travail qui nous attend, il faut que règnent l'entente et la coopération à la Chambre. Nous ne sommes pas obligés d'accéder à toutes les demandes du gouvernement, pas plus que le gouvernement n'est tenu d'accepter toutes nos propositions. Qu'une bonne mesure législative nous soit proposée, fût-ce par le diable lui-même, et je crois qu'il se manifeste sous certaines formes chez nos vis-à-vis, nous l'approuverons et nous en hâterons l'adoption. Nous verrons à ce qu'elle soit adoptée le plus rapidement possible. Cependant, nous devons connaître les faits.